

 <b>ASSOCIATION SPORTIVE DU Collège Hélène BOUCHER</b>	 <b>ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024</b>
asheleneboucher@gmail.com	

<b>NOM et Prénom de l'élève :</b> Date naissance : Sexe : <input type="checkbox"/> Filles <input type="checkbox"/> Garçon Classe : Téléphone : Mail responsable (obligatoire) :	<b>ENGAGEMENT DU SPORTIF</b> J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à : Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions Respecter les installations et les transports mis à ma disposition Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives Signature de l'élève :
---	--

**AUTORISATION PARENTALE** (pour l'année scolaire en cours)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) : .....

⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : ..... Classe : .....

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- Se rendre seul sur les lieux de pratique et repartir seul de ces mêmes lieux.
- A emprunter les transports mis en place.
- A être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (1)

*L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.*

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » **sauf pour les activités suivantes** (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), **spéléologie**

⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)

⇒ **Ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.**  
**Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner auprès du professeur EPS)**

Signature du responsable :

**TARIFS**

Le tarif est de **22 €**, payable en espèces ou en chèque à l'ordre de « Association sportive du Collège Hélène Boucher » (Nom de l'élève à noter au dos du chèque) ou 50 euros pour 3 licenciés de la même famille.  
**La licence est multi-activités** : elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de **toutes les activités proposées.**

Les activités débuteront à partir de la semaine du 11 septembre (sauf la natation : semaine du 18/09)

ACTIVITES

<b>LES MERCREDIS APRES-MIDI</b>	<b>MULTI-SPORTS</b> (sports collectifs et ponctuellement : run&bike, triathlon, raid, badminton, athlétisme...en fonction du calendrier du district UNSS) - Entraînements de 13h30 à 15h30 au complexe sportif Charles Péguy - Rencontres : le lieu et les horaires seront affichés au collège et sur le blog le lundi.  <b>NATATION</b> (Créneau ouvert aux élèves sachant nager 25m minimum en grand bassin) de 14h30 à 16h15 au complexe de l'Odyssee  <b>ESCALADE</b> de 12h30 à 14h à la salle Jean Cochet  <b>ACTIVITES ARTISTIQUES</b> (Gymnastique, Fitness) de 13h30 à 15h au gymnase du Collège
<b>LE MIDI</b> Mardi Jeudi Vendredi	<b>TENNIS DE TABLE</b> de 13h à 14h en salle de tennis de table du collège

Des photos et reportages tout au long de l'année, une Sortie « surprise », une rencontre « profs-élèves » et une assemblée générale (bilan, clip vidéo, récompenses, goûter) en fin d'année.

ACTIVITES CHOISIES	Jours
Les élèves de la section sportive <b>JUDO</b> doivent obligatoirement s'inscrire à l'association sportive.	<b>Elèves de la section JUDO, cochez la case <input type="checkbox"/></b>

**COMMUNICATION**

Toutes les informations concernant les activités sont diffusées sur :

- Le blog : [www.asheleneboucher.com](http://www.asheleneboucher.com)
- La porte du local EPS.

**Pensez à vous inscrire à la newsletter du blog** sans oublier de la confirmer dès réception du premier mail. Ainsi, vous serez tenu au courant de toutes les informations : entraînements, dates des compétitions, événements particuliers, résultats des rencontres...).

**PRESENCE / CONTROLE DES ABSENCES / COMPORTEMENT**

La présence de l'élève aux activités n'est pas obligatoire mais nécessite une **assiduité** certaine.

La présence ou l'absence de l'élève est notée à chaque séance par l'enseignant. Les absences ne seront pas sanctionnées, elles ne seront signalées qu'à la demande des familles.

**Demande et démarche à suivre pour le signalement des absences du mercredi uniquement :**  
 Si vous souhaitez être informé des absences éventuelles de l'élève, le responsable légal doit envoyer sa demande par mail : [asheleneboucher@gmail.com](mailto:asheleneboucher@gmail.com), en précisant, le Nom/ prénom de l'élève, l'activité choisie. Un mail de confirmation sera envoyé en retour. Par la suite, les absences seront signalées à cette adresse mail uniquement.

Les enseignants se réservent un droit de réserve concernant la participation d'élèves trop souvent absents ou posant des problèmes de discipline aux entraînements, aux compétitions et aux sorties.

## TENUE

Une tenue sportive adaptée sera spécifiée par chaque enseignant selon l'activité.  
En cas d'oubli l'enseignant peut s'opposer à la pratique sportive de l'élève.

## MATÉRIEL - INSTALLATIONS SPORTIVES

En cas de dégradation, il pourra être demandé à l'élève et à sa famille des réparations, remplacements ou remboursements. Chaque licencié participe activement à l'installation et au rangement du matériel.

## DÉPLACEMENTS

Certaines activités se déroulant à l'extérieur du collège obligent des déplacements depuis l'établissement ou le domicile de l'élève. Ces déplacements se font sans encadrement sous la responsabilité des familles ou du responsable légal.

Dans le cas où l'élève serait amené à quitter la séance avant la fin de manière ponctuelle ou régulière, une autorisation écrite des parents devra être fournie au préalable à l'enseignant.

Seuls les déplacements officiels (compétitions ou sorties) se font sous la responsabilité de l'établissement.

## COMPÉTITIONS

Tout élève inscrit à l'AS peut participer aux compétitions UNSS, si le nombre d'élèves lors de pratique collective est suffisant et si son niveau de pratique l'y autorise tout comme son comportement à l'AS et lors du temps scolaire.

Certaines rencontres sportives peuvent occasionnellement empiéter sur le temps scolaire, l'absence aux cours précisée par l'enseignant à la vie scolaire constitue un motif valable d'absence. L'élève devra néanmoins se rendre à la vie scolaire avec son carnet de liaison justement rempli avant son retour en cours. L'élève tiendra informés au préalable ses enseignants de sa future absence notamment pour que ceux-ci puissent organiser leurs cours en conséquence (ex : évaluation différée).

## SORTIES

Des sorties ou rencontres amicales peuvent être organisées dans le cadre de l'AS. Tout élève peut y participer mais les enseignants d'EPS peuvent s'y opposer en cas de problèmes d'assiduité ou de discipline.

## FORMATIONS

Des formations de « jeunes officiels » (arbitre, juge) organisée dans le cadre de l'UNSS, peuvent être proposées.

## SÉANCES D'OBSERVATION

Tout élève peut assister à une séance d'essai (au cours du mois de septembre) pour chaque activité sportive afin de conforter son choix d'inscription à l'AS.

## Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

## Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

## Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" (non obligatoire)

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"